



Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale

RAPPORT ESY-MAP

Séance de cartographie du système d'évaluation environnementale

MAROC



11 novembre 2025
Réf: 7383-01



Rapport du Secrétariat

Objet	RAPPORT ESY-MAP, Séance de cartographie du système d'évaluation environnementale – Maroc
À	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable au Maroc
Attn.	M. RAZI Bouzekri, Directeur de la Direction de l'Évaluation et du Contrôle, Environnementaux et des Affaires juridiques, Département de Développement Durable
CC	M. ECH-CHOKRI, Rachid, Chef de Division de l'Évaluation Environnementale, Direction de l'Évaluation et du Contrôle, Environnementaux et des Affaires juridiques, Département de Développement Durable
Date	11 novembre 2025
De	La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale
Experts	Mme KORTLANDT, Joyce, secrétaire technique Mme BLOM, Edy, secrétaire technique Mme CHADEREVIAN, Anna, secrétaire technique
Photo page de couverture	Photographe du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable au Maroc
Référence	7383-01

© Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE). *RAPPORT ESY-MAP, Séance de cartographie du système d'évaluation environnementale – Maroc*. 2025. 31p.

Contact:

w www.eia.nl

t +3130 234 76 60

e ncea@eia.nl

Table de matières

1.	INTRODUCTION	2
1.1	Contexte et justification.....	2
1.2	Objectifs de l'atelier ESY-MAP	3
1.3	Déroulement de l'atelier ESY-MAP	3
2.	RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE ESY-MAP	6
2.1	Section I – Processus d'EIES	6
2.2	Section II – Conditions favorables	12
2.3	Section III – Capacités.....	15
2.4	Section IV – Performance d'EIES	16
2.5	Section V – Contexte	17
2.6	Conclusions	20
3.	PLANS D'ACTIONS.....	21
	Annexe 1: LISTE DES STRUCTURES PARTICIPANTES	25
	Annexe 2 : BILAN DES ETUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT AU MAROC	27

LISTE DES ABBREVIATIONS

BET – Bureau d'Etude Technique

DD- Développement Durable

EE - Évaluation Environnementale

EIES – Etude d'Impact Environnemental et Social

MTEDD – Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable

PGES – Plan de Gestion Environnementale et Sociale

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Au Maroc, la loi n°49-17 sur l'Evaluation Environnementale, publiée en Août 2020 (mais ne prendra effet qu'après la promulgation de ses textes d'application (actuellement en cours de validation)), est venue combler les insuffisances enregistrées lors de la mise en application de la loi n°12-03 relative aux Etudes d'Impact sur l'Environnement. En effet, l'Evaluation Environnementale est un outil de prévention et d'aide à la prise de décision permettant d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux d'un projet, plan, programme ou politique publique ayant des impacts sur l'environnement. La présente loi a défini les quatre outils de l'évaluation environnementale suivants :

- L'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) : pour les politiques, programmes, plans et schémas de développement sectoriel et régional élaborés par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ;
- L'Etude d'impact sur l'environnement : pour les projets économiques, de développement et de projets d'aménagement ou de mise en place d'infrastructures assujetties à cette étude ;
- La Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE) : pour les projets non assujettis aux études d'impact sur l'environnement susceptibles d'avoir de faibles impacts négatifs sur l'environnement en raison de leur durée, leur nature, leur dimension et leur lieu d'implantation.
- L'Audit Environnemental (AE) : pour les unités industrielles ou les activités assujetties à l'étude d'impact sur l'environnement et existantes avant la publication de la loi n° 49-17 au « Bulletin officiel ». La finalité étant d'accompagner ces activités à se conformer aux règlements et normes environnementales en vigueur.

La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) est une organisation indépendante, fondée par décret en 1987 et dont le mandat est inscrit dans la loi néerlandaise. Elle apporte également un appui aux ministères de l'environnement et sectoriels, aux professionnels de l'évaluation environnementale et à des organisations de la société civile dans d'autres pays afin de renforcer leur pratique d'évaluation environnementale et sociale. La plupart de ses activités internationales sont réalisées grâce à une subvention du Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères.

La CNEE fournit des avis sur la qualité du processus et du contenu des évaluations, tant au niveau du projet (études d'impact environnemental et social ou EIES) qu'au niveau stratégique (évaluation environnementale stratégique ou EES). La CNEE soutient également le renforcement des capacités pour consolider les systèmes nationaux d'EIES/EES, et accompagne le processus d'EIES/EES. Elle utilise l'outil diagnostic ESY-MAP pour analyser le système national d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) au niveau des projets. ESY-MAP est l'abréviation en anglais pour la cartographie du système d'EIES (ESIA system analysis).

Lors du Sommet mondial de l'hydrogène à Rotterdam en mai 2024, les gouvernements du Royaume des Pays-Bas et du Royaume du Maroc ont signé un plan d'action visant à mettre en œuvre le protocole d'accord sur la coopération dans le domaine des énergies renouvelables signé en juin 2023 entre les deux pays. Les évaluations environnementales peuvent jouer un rôle important pour renforcer les impacts positifs et remédier les risques environnementaux

et sociaux des projets, programmes, plans et politiques dans le domaine des énergies renouvelables. Le plan d'action associé au protocole d'accord prévoit l'organisation d'un atelier ESY-MAP, ainsi que la réalisation d'avis indépendants des EIES par des experts de la CNEE, à la demande des acteurs marocains et en coordination avec le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (MTEDD). Il peut s'agir, par exemple, d'une revue des termes de référence pour l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) pour un projet d'hydrogène vert.

C'est dans ce contexte qu'un atelier ESY-MAP a été organisé le 11 et 12 février 2025, à Rabat. Ce rapport est le résultat de cet atelier de 2 jours. Il donne une impression du déroulement de l'atelier et illustre le résultat, avec dans le texte un résumé des discussions et dans les boxes de l'information additionnelle fourni par le Département du Développement Durable (DDD) du MTEDD. Le résultat sert à développer un plan pour renforcer le système d'EIES au Maroc. Le rapport est disponible sur le site web de la CNEE.

1.2 Objectifs de l'atelier ESY-MAP

ESY-MAP vise à analyser le système d'évaluation environnementale au Maroc, et de dresser un bilan des forces et améliorations à apporter au niveau du système d'EE dans le pays.

L'atelier avait les objectifs suivants :

- Les participants ont une bonne vue d'ensemble des forces et faiblesses de l'approche du système d'EIES au Maroc.
- Les participants ont une compréhension détaillée de la situation actuelle de l'approche du système d'EIES au Maroc dans le domaine des énergies renouvelables.
- Les participants ont une compréhension commune sur les principaux aspects qui doivent être améliorés au cours des prochaines années.

La liste des structures qui ont participé à l'atelier figure en annexe 1.

1.3 Déroulement de l'atelier ESY-MAP

Jour 1

Ouverture des travaux

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions :

- Mr. Zakaria HACHLAF, Secrétaire Général du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable a remercié le Royaume des Pays-Bas pour son soutien et son engagement en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Il a souligné l'opportunité de l'outil ESY-MAP d'identifier les forces et les points d'amélioration des dispositifs nationaux en matière d'évaluations environnementales et sociales.
- Mr. Dirk Jan NIEUWENHUIS, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Maroc a remercié le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable pour sa collaboration exemplaire. Il a souligné le rôle de l'atelier pour favoriser un dialogue constructif entre les parties prenantes afin de définir des pistes d'actions concrètes pour renforcer l'efficacité et la qualité des évaluations environnementales et sociales, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

Introductions

Après les mots d'ouverture, il y a eu deux introductions :

- Mme Joyce KORTLANDT, secrétaire technique à la CNEE, a présenté d'abord la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale avec son histoire, ses valeurs clés, ses domaines d'intervention et les appuis que la CNEE peut fournir. Elle a aussi expliqué comment fonctionne l'outil ESY-MAP, avec une application à l'analyse rapide et une application à l'analyse détaillée pour cinq composantes : le processus d'EIES, les conditions favorables, les capacités, la performance d'EIES, et le contexte.
- Mme Asmae ELMAAKOUL, Ingénieur d'Etat à la Division de l'Evaluation Environnementale, Direction de l'Évaluation et du Contrôle, Environnementaux et des Affaires juridiques, Département de Développement Durable, Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, a présenté le bilan des Etudes d'Impact sur l'Environnement au Maroc. Elle a présenté l'historique partant de 1995, la répartition des projets examinés par région, la répartition par secteur (avec les projets industriels comme secteur d'activités principal), et la croissance du nombre total de projets examinés, de réunions et d'acceptabilité environnementales. Le bilan est joint en annexe 2.

La situation de l'EIES au Maroc

Pendant la première journée, les participants ont discuté trois sections de l'outil ESY-MAP, utilisant des questions de l'analyse rapide et de l'analyse détaillée. Les scores sont basées sur une discussion orale et le système Mentimeter pour voter sur les questions. L'outil Mentimeter est une application utilisée pour inviter tous les participants à s'exprimer de manière anonyme et pour montrer les résultats cumulatifs sous forme de graphiques.

- Le processus d'EIES :
 - Analyse rapide pour la majorité des questions, analyse détaillée pour trois questions (concernant le cadrage, le suivi et la participation des parties prenantes).
 - Pour clarifier les étapes du processus d'EIES, de courtes vidéos ont été montrées qui sont disponibles sur le site web de la CNEE :
<https://www.eia.nl/fr/introduction>
- Les conditions favorables de l'EIES :
 - Analyse rapide pour toutes les questions.
 - Mentimeter.
- Les performances :
 - Analyse rapide.
 - Mentimeter.

Les résultats de l'analyse sont présentés en section 2 de ce rapport.

Jour 2

Introduction

La deuxième journée a commencé avec une revue des points principaux de la première journée. Les participants ont identifié de points forts et ont aussi agréé sur les éléments à améliorer dans le système d'EIES au Maroc.

La situation de l'EIES au Maroc – suite

Les participants ont continué la discussion sur la situation de l'EIES au Maroc. Ils ont discuté deux sections de l'outil ESY-MAP utilisant l'analyse rapide, l'analyse détaillée (AD) et l'outil Mentimeter.

- Les capacités :
 - Analyse détaillée.
 - Quatre groupes de travail.
- Le contexte :
 - Analyse rapide.
 - Mentimeter.

Les résultats de l'analyse sont présentés en section 2 de ce rapport.

Plans d'action

Le diagnostic étant connu, les participants ont complémenté la liste avec les points forts et les points à améliorer dans le système d'EIES au Maroc. Les participants ont voté avec l'outil Mentimeter pour faire une priorisation entre les onze domaines identifiés pour amélioration.

Les participants se sont divisés en quatre groupes pour travailler sur les quatre domaines qui ont reçu la majorité des votes. Chaque groupe a travaillé sur un domaine spécifique pour identifier des points à améliorer dans ce domaine et proposer des actions et des responsables. Finalement, tous les participants ont voté pour prioriser les actions dans l'ensemble des quatre domaines prioritaires.

Les plans d'action sont présentés en section 3 de ce rapport.

2. RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE ESY-MAP

Ce chapitre présente le résultat visuel pour chaque section de la cartographie ESY-MAP. Chaque section est composée de plusieurs questions. Après le résultat cumulatif de la section, les paragraphes présentent pour chaque question les discussions ou les arguments que les participants ont eu là-dessus et le score qui en est le résultat.

2.1 Section I – Processus d'EIES

Environ la moitié des questions de la cartographie ESY-MAP portent sur le processus d'EIES, à la fois sur les étapes de ce processus (section 2.1.1) et sur des questions transversales telles que l'engagement des parties prenantes (section 2.2).

2.1.1 Processus d'EIES

La figure 1 donne le résultat de l'ESY-MAP relatif à la première partie de la section I portant sur les étapes du processus d'EIES.

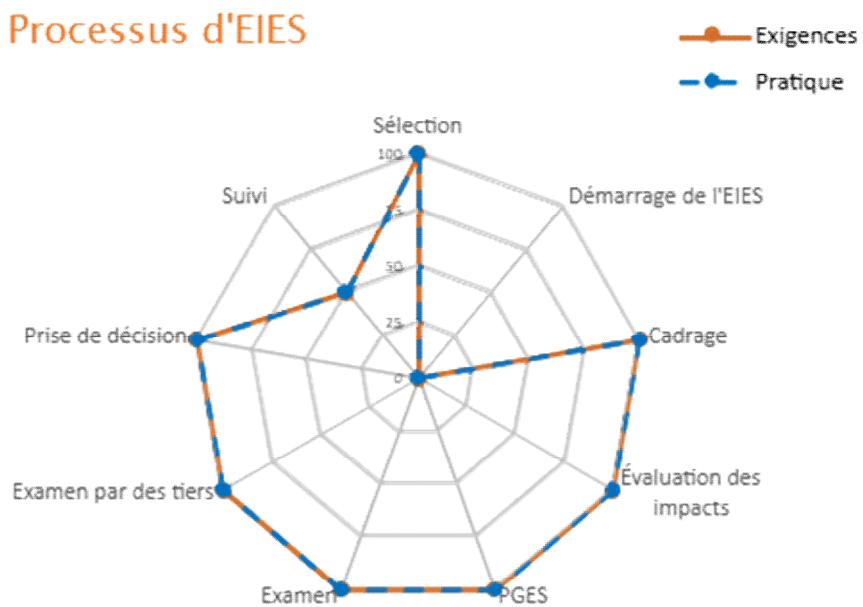


Figure 1 : Résultat de ESY-MAP Section I – Processus d'EIES

1 – Sélection – Tri préliminaire

Discussion : la législation sur les EIES au Maroc inclut une liste d'assujettissement avec des critères. C'est un mécanisme de sélection qui est jugé efficace pour assurer que les projets à haut risques soient soumis à une EIES et pas les projets à faibles risques.

Score : 100 sur 100

2 – Démarrage de l'EIES

Discussion : il n'est pas requis d'annoncer le début de la procédure d'EIES à toutes les parties prenantes. La décision est seulement communiquée au promoteur et au Comité Régional d'Investissement, ou le Comité National en est informée. Au cas par cas, l'information est diffusée à d'autres parties telles les communes. La question se pose si une annonce du début de la procédure d'EIES serait souhaitable parce qu'une annonce peut avoir un impact (négatif) sur le développement du projet.

Score : 0 sur 100

3 – Cadrage

Discussion : le mécanisme du cadrage existe, mais n'est ni obligatoire par la loi, ni systématisé. Il peut y avoir une réunion de cadrage entre l'autorité et le promoteur à la demande du pétitionnaire. Pour certains projets complexes cela peut se faire en réunion élargie. Le cadrage peut se faire dans des réunions entre départements, à travers des documents d'instructions qui guident les projets et à travers l'évaluation préalable.

Score : 100 sur 100

4 – Évaluation des impacts (y compris les alternatives)

Discussion : la loi exige des contenus (par exemple des chapitres précis) et des cahiers de charge pour les promoteurs/bureaux de consultants (sur les démarches méthodologiques à suivre). Il y a des directives sectorielles qui informent la conduite. Cependant, les bureaux d'études n'ont pas toutes les mêmes compétences pour l'exécuter.

Score : 100 sur 100

5 – PGES – Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Discussion : les mesures d'atténuation à l'issue de l'évaluation des impacts sont assorties de cahiers de charge/outils de contrôle de mise en œuvre /inspection pour lesquels les canevas sont définis. Normalement, quand c'est quantifiable, le budget y est inclus. Le budget est pour le compte du projet. Pour les projets internationaux et ceux financés par des bailleurs de fond, les PGES sont toujours bien formulés. Les exigences pour l'EIES, qui comprennent un PGES, doivent être respectées pour être validées.

Score : 100 sur 100.

Information DDD : le Programme de Suivi et de Surveillance Environnementale (PSSE) ou Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un document exigé pour s'assurer que la mise en œuvre du projet est menée conformément aux recommandations de l'ÉIE. Il constitue une synthèse de l'ÉIE et un document opérationnel définissant les obligations et les responsabilités des différents intervenants ainsi que les procédures d'intervention. Il vise à

- Assurer la mise en œuvre des mesures de mitigation ;
- Surveiller l'efficacité de ces mesures ;
- Engager à temps les actions nécessaires en cas d'anomalies ou d'apparition d'impacts imprévus ;

- Préciser les coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du PSSE.

6 – Examen

Pas de discussion.

Score : 100 sur 100

7 – Examen par des tiers

Discussion : dans la Commission, d'autres experts y participent. Pour des projets financés par des bailleurs de fond, il y a parfois un avis avant passage dans la Commission.

Normalement, après passage dans la Commission, il n'y a pas d'autre examen.

Score : 100 sur 100

Information DDD : le président de la Commission peut inviter des experts, si les spécificités du projet l'exigent, pour demander son avis sur certains aspects particuliers de l'EIE. Certains pétitionnaires peuvent demander l'avis des experts pour leurs projets financés par des bailleurs de fond avant dépôt de leur EIE et son examen par le comité. Aucun avis d'expert n'est sollicité après la délivrance de la Décision d'Acceptabilité Environnementale.

8 – Prise de décision & reddition de comptes

Pas de discussion.

Score : 100 sur 100

Information DDD : au Maroc, il s'agit de la Décision d'Acceptabilité Environnementale.

9 – Suivi

Discussion : la pratique du suivi dépend des projets, si les enjeux intéressent les promoteurs et si les exigences y relatives sont fortement encadrées ou pas. Les projets de l'Etat ne sont pas suivis par le département de suivi.

Le suivi est un point à améliorer dans le système d'EIES au Maroc. Pour l'efficacité il faut être sur place, et cela est difficile par exemple pour des projets qui dépassent tout le monde. Pour des projets financés par des bailleurs de fond, le suivi du PGES est souvent intégré dans les appels d'offre pour les BET. Toutes les entités du gouvernement ne sont pas vraiment impliquées dans le suivi, c'est l'affaire du département de développement durable qui est chargé du suivi mais ils ne sont pas nombreux.

Le décret impose le contrôle environnemental qui impose le suivi des projets. Les aspects sociaux ne sont pas compris.

Score : 50 sur 100

Information DDD : en réalité, le suivi n'est pas toujours réalisé par les pétitionnaires après l'obtention de la Décision d'Acceptabilité Environnementale de leurs projets, notamment les projets réalisés par l'Etat.

Parmi les difficultés rencontrées lors du suivi des projets ayant eu la Décision d'Acceptabilité Environnementale : la nature, l'étendue et l'emplacement du projet.

Pour les projets financés par les bailleurs de fond, le suivi du PSSE est souvent intégré dans les appels d'offre pour les BET.

Ainsi, le Département du Développement Durable assure le contrôle périodique et inopinée des unités industrielles afin de vérifier leur conformité à la législation et aux normes en vigueur et l'application des mesures d'atténuation proposées dans leur PSSE.

En effet, les départements ministériels ou leur représentants régionaux ne sont pas tous impliqués dans l'étape du suivi.

Les aspects sociaux ne sont pas bien évoqués et développés dans l'EIE et le PSSE.

2.1.2 Aspects transversaux

La Figure 2 donne le résultat de l'ESY-MAP relatif au processus d'EIES en ce qui concerne plus particulièrement les aspects transversaux.

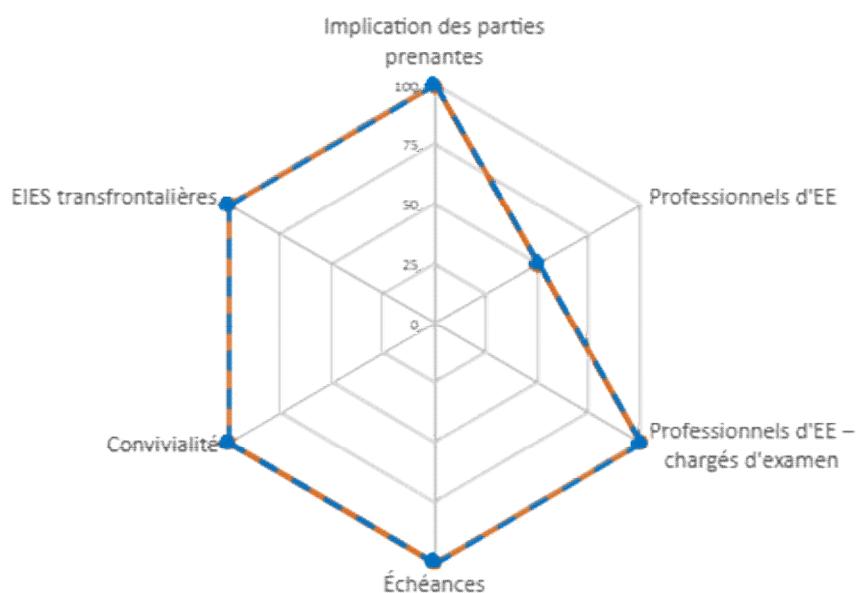


Figure 2 : Résultat de l'ESY-MAP Section 1 – Aspects transversaux

10 – Participation des parties prenantes & accès à l'information

Discussion sur la définition de participation efficace : est-ce que c'est efficace si l'information a été reçue, ou si les arguments sont pris en compte ? Que se passe-t-il si le projet ne profite pas la biodiversité? Pour influencer le processus, la participation est efficace, pas pour la décision.

Les organisations ministérielles ont accès à l'information. Les entités gouvernementales sont informées à temps ; le cadre réglementaire exige le partage de l'étude dans un délai fixe.

L'EIES est examiné dans le comité qui programme une autre réunion s'il a besoin d'information additionnelle.

Pour l' enquête publique la Commission ouvre un registre au siège de la commune concernée, afin que la population puisse apporter son avis. La commission doit consulter le registre. Chaque personne individuelle peut contribuer : par exemple le président de la commune, le kaid, le département environnemental ,et le secteur concerné.

La population est informée avec une fiche du projet et un résumé de l'EIES. Toutes les parties prenantes peuvent influencer mais la participation des citoyens est un aspect à renforcer. L'information des citoyens pourrait être améliorée. Les associations et politiciens mettent surtout en avant les aspects défavorables, tandis que les techniciens impliquent peu la population.

Les conditions pour la participation des parties prenantes dans les EIES de projets internationaux sont plus élaborés : ils exigent par exemple la diffusion en langues locales et de plans d'engagement des parties prenantes.

Score: 100 sur 100

Information DDD : la discussion menée par les différents participants a porté sur la définition de la participation efficace des parties prenantes (Départements ministériels, population, ONG, experts, etc.) dans le processus des EIE (Qualité de l'information fournie dans l'EIE surtout dans la description de l'état initial de l'environnement, les délais réglementaires relatifs à la consultation et à l'examen des EIE, la prise en considération des observations et des remarques formulées par la population dans le processus décisionnel des projets, etc.).

Il a été précisé que dès le dépôt du rapport de l'EIE par le pétitionnaire, les membres de la commission sont convoqués, au moins, 10 jours ouvrables avant la date de la réunion d'examen et reçoivent ladite EIE par voie électronique. Lors de la réunion d'examen de l'EIE et si le rapport n'est pas complet, les membres de la commission invitent le pétitionnaire à compléter son étude et à déposer une nouvelle version pour un réexamen.

Par ailleurs, le décret n°2-04-564 sur l'enquête publique définit un processus détaillé et encadré pour l'organisation de l'enquête publique, avec des délais et des responsabilités clairement établis.

Le pétitionnaire doit déposer une demande d'ouverture d'enquête publique auprès du Centre Régional d'Investissement, accompagnée d'un dossier comprenant une fiche descriptive du projet, un résumé de l'étude d'impact et un plan de situation. Sur la base de cette demande, le gouverneur de la préfecture ou province concernée doit ordonner l'ouverture de l'enquête publique par arrêté qui précise les détails de l'enquête, notamment les dates, les lieux de consultation, la population concernée et la composition de la commission chargée de conduire l'enquête. La commission de l'enquête publique, présidée

par l'autorité administrative locale, est composée de représentants des communes concernées, de l'autorité environnementale et des autorités sectorielles compétentes et des experts indépendants le cas échéant.

Le décret prévoit également des mesures d'information et de sensibilisation du public. L'arrêté d'ouverture de l'enquête doit être publié dans la presse en langue arabe et en langue étrangère et affiché dans les locaux des communes concernées.

Cependant, le volet de participation de la population dans le processus des EIE reste à développer.

Il est à signaler que les conclusions de l'enquête publique aident fortement à la prise de décision et le pétitionnaire est invité à répondre aux différentes questions d'ordre environnementale de la population dans l'EIE. Cependant, ces conclusions ne constituent pas un avis décisif dans le processus des EIE.

11 – Professionnels d'EE- chargés d'effectuer l'EIES

Discussion : les EIES sont menées par des bureaux d'études techniques (BET) qui doivent être agréés par l'autorité. Il y a beaucoup de BET : des professionnels, mais aussi des personnes moins expérimentées . La qualité des études n'est pas toujours satisfaisante. Il arrive que la Commission refuse des réunions à cause de la qualité. Parfois la Commission a 6 réunions pour réviser à plusieurs reprises à cause de la mauvaise qualité du livrable.

Score : 50 sur 100

Information DDD : actuellement, les EIE sont réalisées principalement par des bureaux d'études techniques (BET).

Cependant, il existe un manque d'expertise ou d'expérience de certains BET quant à la réalisation des EIE ce qui entrave le processus de délivrance de l'acceptabilité environnementale (certaines EIE ont nécessité la tenue de 6 réunions d'examen avant d'obtenir l'acceptabilité environnementale).

Il est à signaler qu'après l'entrée en vigueur de la loi n°49-17 sur l'Evaluation Environnementale suite à la publication de ses décrets d'application, les EIE ne seront réalisées que par des BET agréés par le département du développement durable.

12 – Professionnels d'EE – chargés d'examen

Discussion : chaque professionnel inclus dans l'examen de l'EIES agit selon son domaine.

Score : 100 sur 100

Information DDD : chaque membre de la commission agit dans l'examen de l'EIES selon son expérience et son domaine de travail.

13 – Délais – Échéances

Discussion : la loi commande plusieurs délais dans les procédures d'EIES. Pour la séance de travail la Commission reçoit l'étude 2 semaines avant ; cela suffit. Le non-respect des délais est dû à d'autres facteurs. Parfois on ne peut pas aboutir la procédure à temps parce que l'information additionnelle n'est pas fournie à temps – 1 semaine, quelques mois, 1 an, c'est le promoteur qui ne respecte pas mais le gouvernement reste dans les délais.

Score : 100 sur 100

14 – Convivialité

Discussion : les procédures se passent sans conflits entre les acteurs. Si un secteur veut s'imposer, il y a des échanges et la Commission passe au vote pour conclure.

Score : 100 sur 100

Information DDD : lors d'examen des EIE, l'avis du comité est pris par consensus des membres présents. En l'absence de consensus, les avis sont pris à la majorité des voix. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

15 – EIES transfrontalières

Discussion : pour les EIES de projets dont les impacts dépassent les frontières nationales, on suit la convention d'ESPOO. Les budgets sont cohérents avec le budget pour le projet et favorisent la mobilisation des experts. Exemples des EIES transfrontalières sont des projets avec l'Espagne, le gazoduc Nigeria–Maroc dont l'EIES est en cours de réalisation basée sur les procédures de la BM et de la SFI, et des projets entre la Mauritanie et le Maroc dont les études sont en cours de réalisation.

Score : 100 sur 100

Information DDD : les EIE des projets transfrontaliers sont examinées par le Comité National des Etudes d'Impact sur l'environnement en vertu de la loi n°12-03, parmi lesquelles les projets de gazoducs qui emprunte un tracé offshore et/ou onshore (Gazoduc de Nigeria–Maroc (EIE en cours de réalisation), etc.) et les projets de transfert d'énergie. Les présentes EIE sont élaborées conformément de la réglementation marocaine et les normes des bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale (BM) et la Société financière Internationale (SFI).

2.2 Section II – Conditions favorables

La figure 3 donne le résultat de l'ESY-MAP relatif à l'analyse rapide de la section 2 portant sur les Conditions favorables.

Conditions favorables

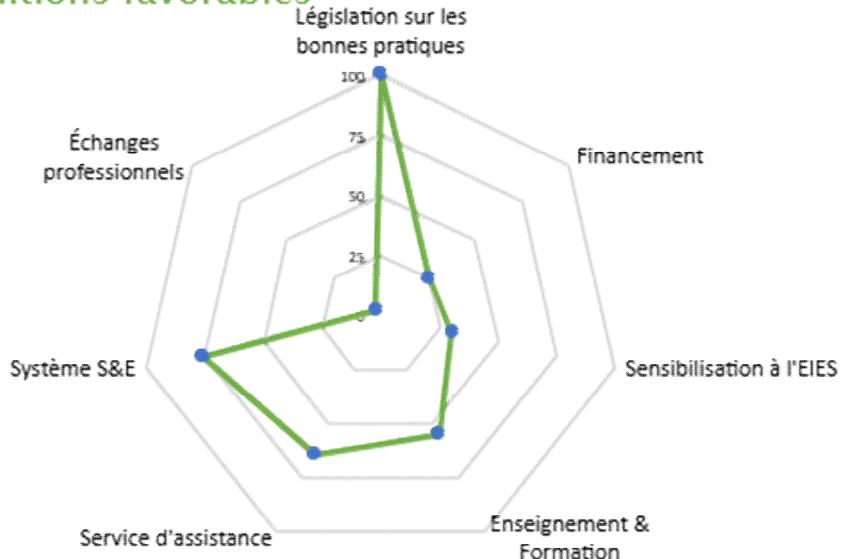


Figure 3 : Résultat de ESY-MAP Section 2 – Conditions favorables

16 – Le pays a-t-il une législation d'EIES qui permet une bonne pratique ?

Discussion : le consensus est qu'il y a une bonne législation , et que la législation est appliquée.

Score : 100 sur 100

Information DDD : depuis 2003, l'arsenal juridique relatif à l'évaluation environnementale a connu une évolution notable par l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires. Il s'agit de la loi n°12-03 sur les EIE, la loi n°49-17 sur l'évaluation environnementale et les textes d'application de la loi n°49-17 (en cours de validation). Ces textes juridiques permettent une bonne application des principes de l'évaluation environnementale.

17 – Y a-t-il des ressources financières appropriées pour l'administration de l'EIES ?

Discussion : le Promoteur a un budget pour faire l'EIES et il y a de budget pour la police de l'environnement. Cependant, il n'existe pas de budget dédié pour l'examen des EIES : la Division de l'Evaluation Environnementale profite des compétences des autres ministères, de ses fonctionnaires , de ses salles et de ses payements de frais pour les déplacements.

Score : 25 sur 100

Information DDD : le pétitionnaire prend en charge les frais de réalisation de l'EIE de son projet. Cependant, il n'existe pas actuellement un budget dédié à la procédure d'examen des EIE : Le Département Du Développement Durable fournit ses ressources humaines et financières et logistique.

18 – L'EIES est-elle une notion suffisamment connue dans le pays ?

Discussion : seuls ceux qui sont impliqués connaissent l'EIES, mais les autres professionnels ne la connaissent pas. L'implication des citoyens est un aspect à renforcer dans le système d'EIES.

Score : 30 sur 100

19 – Le pays dispose-t-il d'un enseignement en EIES et de formations professionnelles à l'EIES de bonne qualité ?

Discussion : il y a des modules d'EIES inclus dans la formation et des modules séparés. La qualité des modules dépend des professeurs et des universités. En plus il y'a la compétence acquise par expérience.

Score : 55 sur 100

20 – Y a-t-il un service d'assistance efficace pour l'EIES ?

Discussion : quels sont les conditions, où sont les guides pour faire une EIES? Un service d'assistance peut aider ceux qui doivent mener une EIES, par exemple donner des orientations à la méthode nécessaire et aux endroits pour trouver les données.

Score : 64 sur 100

Information DDD : le secrétariat du Comité National des EIE et les Directions Régionales de l'Environnement sont disponibles pour toute demande d'information relative à l'évaluation environnementale par les différentes parties prenantes, notamment le pétitionnaire. L'information relative à la réalisation des EIE sont disponibles sur le site web du Département Du développement Durable.

21 – Y a-t-il un suivi approprié de l'efficacité du système d'EIES dans le pays ?

Discussion : le système d'EIES dans le pays est mis à jour de temps en temps ; on améliore au fur et à mesure. Il y des audits externes, par exemple par l'IGF et d'autres, pour évaluer le système afin de l'améliorer. Le système n'est pas fixe ; on est flexible et s'adapte au contexte.

Score : 76 sur 100

Information DDD : le suivi permanent du système des EIE est essentiel pour assurer son efficacité. En effet, des audits externes ont été réalisés par l'Inspection Générale des Finances et par d'autres institutions pour évaluer ce système et identifier ses points forts et faibles et proposer des mesures pour son amélioration.

22 – Existe-t-il une plateforme d'échange pour les professionnels et est-elle opérationnelle ?

Discussion : il n'existe pas de plateforme d'échange pour les professionnels.

Score : 3 sur 100

2.3 Section III – Capacités

La figure 4 donne le résultat de ESY Mapping relatif à la Section 3 portant sur les capacités. Cette section a été traitée directement au niveau détaillé, en groupes de travaux.

Quatre groupes de travaux ont été formés :

- La Division d'Évaluation Environnementale
- Les autres membres du Ministère de Transition Énergétique et Développement Durable (MTEDD)
- Autres ministères et structures étatiques.
- Bureaux d'Études Techniques (BET) et académiciens

Chaque groupe a évalué ses propres capacités.

Capacités

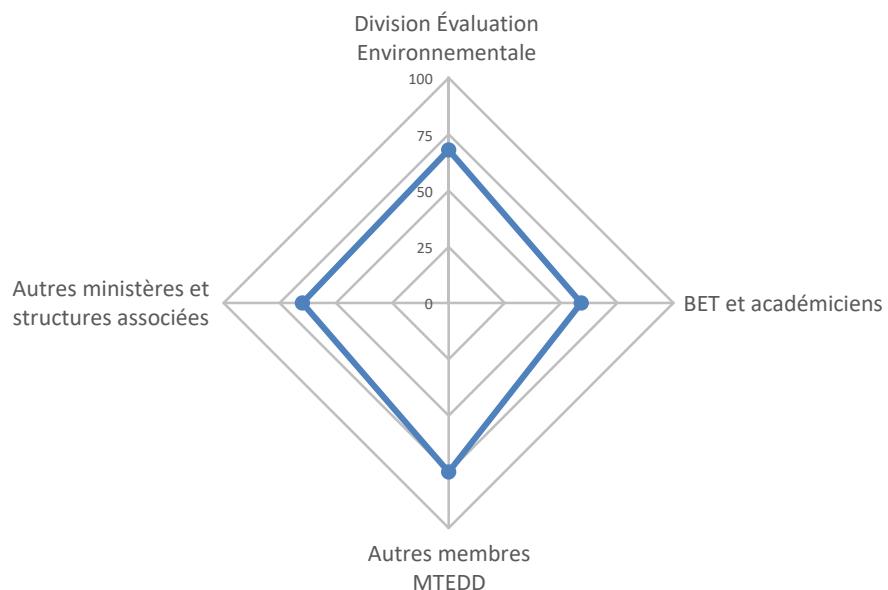


Figure 4 : Résultat de ESY-MAP Section III – Capacités

2.4 Section IV – Performance d'EIES

La figure 5 donne le résultat de l'analyse rapide de ESY-MAP relatif à la Section IV sur la performance.

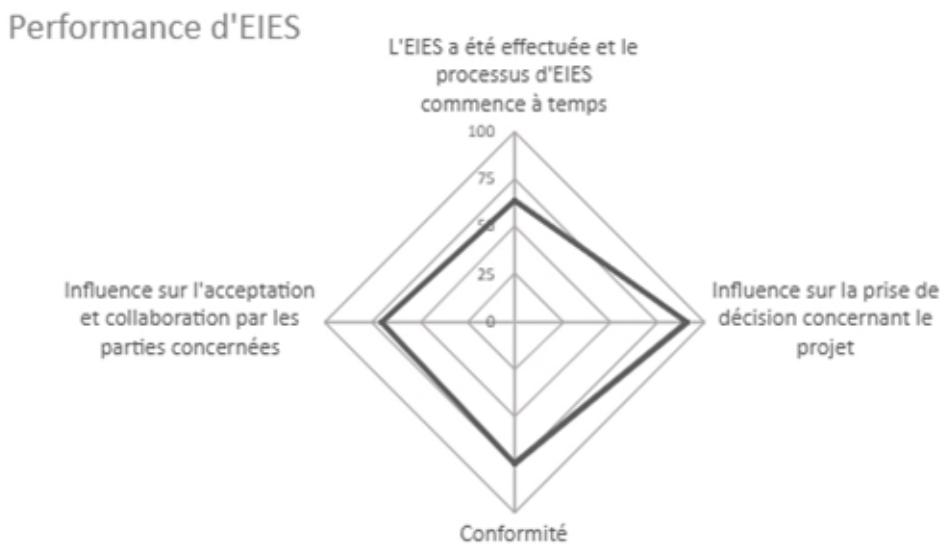


Figure 5 : Résultat de ESY-MAP Section IV – Performance

28 – Les EIES sont-elles synchronisées de façon efficace avec le cycle de vie du projet ?

Discussion : il y avait beaucoup de visions différentes sur cette question. Un projet qui a commencé déjà ne peut pas être examiné. Il y a aussi des projets sur lesquels il n'y a pas assez d'information mais qui doivent être examinés. Aussi, il y a des projets soumis où les alternatifs sont déjà écartés.

L'avis et la décision d'acceptabilité environnemental sont exigés avant le démarrage des travaux, donc cela est bien synchronisé.

Score : 64 sur 100

Information DDD : un projet dont la phase des travaux a déjà commencé ne peut pas être soumis pour examen par la commission.

Aussi, il y a des projets soumis où les alternatifs sont déjà écartés avant leur examen par la commission.

La décision d'acceptabilité environnemental est exigée avant le démarrage des travaux des projets soumis à l'EIE. Par conséquence, EIES est synchronisée de façon efficace avec le cycle de vie du projet.

29 – Les EIES influencent-elles la prise de décisions ?

Discussion : l'étude est le seul moyen de s'exprimer pour un avis favorable ou défavorable.

Score : 90 sur 100

30 – Les EIES influencent-elles les résultats sur le terrain ?

Discussion : ce n'est pas l'étude qui influence sur le terrain mais le suivi du PGES.

Score : 74 sur 100

Information DDD : c'est la mise en place du PSSE et son suivi qui détermine si les résultats escomptés ont été atteintes ou pas.

31 – Les EIES mènent-elles à un apprentissage chez les parties prenantes impliquées ?

Discussion : tout le monde apprend autour de ce processus. Il y a aussi la communication, l'information et la sensibilisation autour des projets.

Quelquefois, les communautés ne sont pas assez informées sur les impacts d'un projet. Une amélioration dans la communication pourrait aider, cela est un effort nécessaire. Les bailleurs de fond internationaux avec leurs standards ont d'autres attentes pour la participation publique.

Score : 70 sur 100

2.5 Section V – Contexte

La figure 6 donne les résultats de l'analyse rapide de ESY-MAP relatif à la Section V sur le contexte.

Contexte

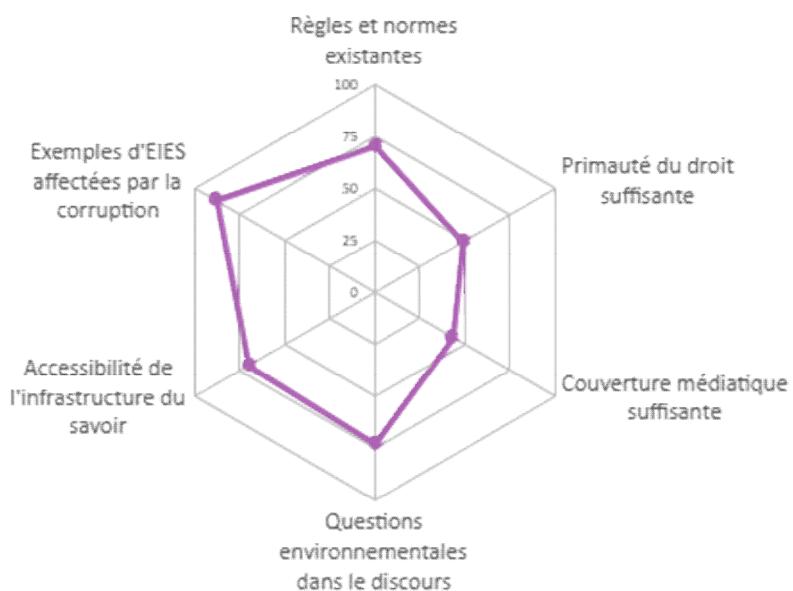


Figure 6 : Résultat de ESY-MAP Section V – Contexte

32 – Y a-t-il des règles et normes environnementales et sociales en vigueur ?

Dans la discussion il y avait une confusion entre normes et législation. Les normes ne peuvent pas être imposées ; pour cela il faut la réglementation. Il y a les normes et standards

au niveau national et les normes environnementales et sociales au niveau international en relation avec la coopération internationale.

Les normes sociales sont faibles ; les normes environnementales sont détaillées. Les normes sociales ne sont pas considérées dans l'EIES et manquent de pratique dans l'EIES. Au Maroc on parle d'EIE, pas de EIES : le « S » dans l'EIES est absent. Il s'agit par exemple d'accidents de travail ; il y a des problèmes dans l'exécution.

Score : 70 sur 100

33 – La régulation par les lois est-elle suffisante pour permettre la réussite de la réalisation d'un système d'EIES ?

Discussion : il peut y avoir de disfonctionnement dans l'application des lois. Il y a des normes que l'on doit respecter, comme par exemple le principe de pollueur payant, mais il n'y a pas de sanctions. Il y a une loi sur la police environnementale, mais il n'y a pas de chambres spécialisées en infractions environnementales , ils sont sous tutelle générale.

Score : 49 sur 100

Information DDD : il existe des difficultés dans l'application pratique des textes juridiques notamment ce qui concerne les constatations des infractions et le droit d'ester en justice.

34 – La couverture médiatique est-elle suffisante en ce qui concerne les questions environnementales et sociales et l'EIES ?

Discussion : le MTEDD fournie de l'information sur les EIES sur son site web. L'ONEE, l'office national de l'électricité et de l'eau potable publient ses EIES. On annonce les enquêtes publiques dans 2 journaux avec des délais comme prévus dans la réglementation. Les EIES elles-mêmes ne sont pas médiatisées par les journaux, ni les enquêtes publiques.

Les questions environnementales sont médiatisées. Il y a des appels pour respecter l'environnement, des campagnes pour une plage propre et la collecte de déchets. Les infractions sont médiatisées, par exemple quand il y'a des problèmes de pollution dans une rivière.

Score : 43 sur 100

Information DDD : durant le déroulement de l'enquête publique, l'arrêté d'ouverture de l'enquête doit être publié dans la presse et affiché dans les locaux des communes concernées au moins 15 jours avant le début de l'enquête. La commission peut également recourir à d'autres moyens de communication adéquats, y compris l'audiovisuel.
En ce qui concerne les pétitionnaires, l'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE) par exemple, publie ses EIES sur Internet.
Les questions d'ordre environnementales sont médiatisées. Il y a des appels pour respecter l'environnement, des campagnes pour une plage propre et la collecte de déchets.

35 – Les aspects environnementaux et sociaux occupent-ils une place importante dans le discours national ? Par exemple dans les campagnes électorales ?

Discussion : les aspects environnementaux et sociaux sont de plus en plus discutés dans les conférences, les évènements et les campagnes électorales, mais ils sont moins présents par la suite. Les politiciens ne disposent pas toujours d'une information complète sur les impacts sur le terrain, par exemple les impacts des projets miniers sur l'eau et l'air, ce qui peut influencer leurs discours.

Il y a des participants qui précisent que ce sont surtout les aspects sociaux qui figurent dans le discours national et les campagnes électorales, avec de promesses pour améliorer le cadre de vie de la population, l'emploi, la santé. D'autres participants notent l'importance de l'environnement dans le discours de Sa Majesté et le discours national, par exemple relatif au Cop.

Score : 73 sur 100

36 – L'infrastructure du savoir pour l'EIES est-elle suffisante et accessible ?

Discussion : il y a des canevas et des cadres , mais le défi est la data. Il manque une infrastructure à la matière de savoir. Les statistiques sur la démographie et la pluviométrie sont facilement disponibles. Il y a d'autres données qui ne sont pas disponibles, qui sont confidentielles ou pour lesquelles il faut payer. Les BET parfois refusent de chercher ces données.

Pour la vérification des données dans l'EIES, lors de l'examen on les demande un complément d'information.

Score : 70 sur 100

Information DDD : il existe un manque en base de données en matière de l'environnement, ce qui rend plus difficile la collecte et l'échange des données et informations.
Les statistiques sur la démographie et la pluviométrie sont facilement disponibles.
Cependant, d'autres données ne sont pas disponibles ou sont confidentielles ou parfois payantes.

37 – La corruption et l'ingérence politique affectent-elles la pratique d'EIES ?

Discussion. La question a provoqué beaucoup de discussions. La corruption existe (dans l'informel), cela influence les projets. Le système judiciaire travaille avec les preuves de corruption. La corruption est différente que les enjeux politiques

Score : 88 sur 100

Information DDD : la corruption existe comme elle existe dans tous les secteurs et dans tous les pays du monde. Les pratiques corruptives influencent la qualité des services publics et la réalisation des projets.

2.6 Conclusions

Les discussions sur les cinq domaines de l'ESY-MAP ont mené à identifier des points forts du système d'EIES au Maroc, ainsi que des points que l'on pourrait améliorer.

Comme éléments positifs à souligner dans le système EIES au Maroc on peut retenir :

- Le processus de l'EIES avec toutes ses étapes
- La performance de l'EIES en relation avec la prise de décision

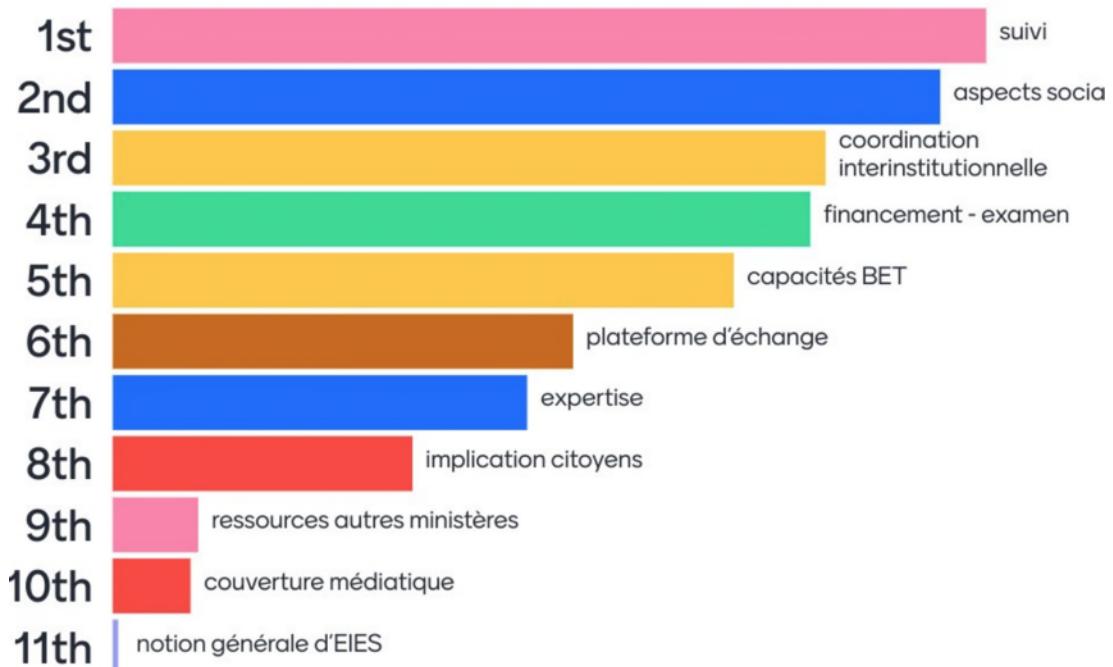
Information DDD : en guise de conclusion, il importe de préciser les forces du système des EIE au Maroc qui résident dans :

- Le cadre juridique et réglementaires relatif à l'évaluation environnementale ;
- L'expertise et l'expérience des membres de la commission examinant les EIE ;
- L'amélioration continue du processus des EIE ;
- La clarté et la simplicité de la procédure des EIE ;
- L'implication des parties prenantes dans la prise de décision.

Comme éléments que l'on pourrait améliorer dans le système d'EIES au Maroc onze points ont peut retenir :

- Les aspects sociaux
- Le suivi
- L'implication des citoyens
- La capacité des bureaux d'études
- Le financement, notamment pour l'examen
- La connaissance de la notion de l'EIES
- La plateforme d'échanges
- L'expertise sur l'EIES en général
- Les ressources des autres ministères
- La couverture médiatique
- La coordination interinstitutionnelle

Les participants ont voté à travers l'outil Mentimeter pour faire une priorisation entre les onze domaines identifiés pour amélioration.



3. PLANS D'ACTIONS

Le diagnostic étant connu, les plans d'action ont été élaborés afin d'apporter des mesures correctives aux insuffisances prioritaires relevées.

Les plans d'actions ont adressé les 4 domaines prioritaires suivants:

- Le suivi
- Les aspects sociaux
- La coordination inter-institutionnelle
- Le financement

La majorité des plans élaborés sont structurés en quatre parties :

1. Les défis en termes de problèmes ;
2. Les actions en termes de mesures correctives ;
3. Les acteurs en termes de porteurs de dossier et d'autres acteurs impliqués pour une meilleure harmonisation du sous-secteur de l'EE
4. Les délais

Finalement, tous les participants ont voté pour prioriser les actions dans l'ensemble des 4 domaines prioritaires.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des activités des différents groupes thématiques.

Tableau : Plan d'actions élaboré par groupes thématiques de l'atelier de formation sur la cartographie du système de l'Evaluation Environnementale au Maroc.

1. Suivi

- Surveiller les paramètres environnementaux
- Vérifier les actions et les mesures d'atténuations proposés
- Assurer la conformité du projet avec les exigences environnementales et réglementaires
- Renforcer les compétences sur terrain et assurer les ressources nécessaires pour faciliter leur travail
- Renforcer les capacités financières et humaines (nombre et compétences) pour le suivi des projets
- Intégration de l'aspect « suivi environnemental et social » des projets dans les TDR et programmes ministériels.

2. Aspects sociaux

Défis	Actions	Responsable	Période de mise en œuvre	Finance
Identification des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement social - Implication de tous les acteurs dans la maîtrise et partage des données - Renforcement des autorités locales (identification des données) 	<p>Pétitionnaire L'Etat Organismes</p>	<p>Toutes les phases Concept</p>	Etat/BF
Engagement de toutes les parties prenantes dans toutes les phases de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation et intégrations durant tout le processus - Cartographie des PP (intérêt/influence/pouvoir) - Plateforme dynamique d'échange des PP 	<p>Pétitionnaire Consultant</p>	<p>Toutes les phases Concept Toutes les phases</p>	Etat/BF

	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion de plaintes 		Toutes les phases	
Réinstallation et restauration des revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des catégories affectées (Recensement) - Elaboration et bonne mise en œuvre des plans de réinstallation - Compensation des informelles 	Pétitionnaire / Expert en réinstallation		Etat/BF

3. Coordination interinstitutionnelle

Défis	Actions	Responsable	Partenaires	Période de mise en œuvre	Finance
Manque de communication interinstitutionnelle	Mise en place d'une plateforme d'échange d'informations	D.D.D.	Toutes les parties prenantes	Court terme	Fond environ/social
Insuffisance des moyens et capacités techniques	Formation continue et renforcement des capacités	D.D.D./Autres départements gouvernementales	Organisations internationales/académiques	Moyen terme	Dons inter/nationaux, Fond environ/social Contributions des départements
Participation limitée des parties prenantes	Renforcement des consultations publiques et des partenariats avec les ONG/élus/citoyens	Autorités locales	Société civile, toutes les P.P.	Court à moyen terme	Fond environ/social

4. Financement (examen)

Défis	Actions	Responsable	Période de mise en œuvre	Finance
• Manque de financement pour lancement des expertises	Budget dédié ou recrutement d'experts	DRSI/D.D.D./Direction budget/MEF	2026	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF
• Manque de budget pour l'accès aux bases de données payantes	Budget dédié à l'assistance technique	DRSI/D.D.D./Direction budget/MEF	2026	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF
• Manque de financement pour des formations payantes	Budget dédié à la formation	DRSI/D.D.D./Direction budget/MEF	2026	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF
• Manque de budget pour le développement de plateformes du système des EE.	Budget dédié au développement des plateformes	DRSI/D.D.D./Direction budget/MEF	2026	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF
• Manque de budget pour la motivation des équipes de l'évaluation environnementale	Instauration des primes de motivation des équipes EE.	DRSI/D.D.D./Direction budget/MEF	2026	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF
	Mobilisation des financements auprès de bailleurs de fond	DCPC/D.D.D.	2025	DEE/DCPC/DRSI/Direction Budget/BF

Annexe 1: LISTE DES STRUCTURES PARTICIPANTES

Une trentaine de participants ont participé à l'atelier ESYMAP, dont la majorité représentait des départements gouvernementaux et dont d'environ deux tiers était de femmes et un tiers d'hommes. Les participants provenaient des structures suivantes:

Départements Ministériels :

1. Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable - Département du Développement Durable - (MTEDD – DTE)
2. Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable - Département de la Transition Energétique-(MTEDD – DDD)
3. Ministère de l'Intérieur - La DGCT-
4. Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques - DG de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques. (MICEPP)
5. Ministère de l'Equipement et de l'Eau - Département de l'Equipement - Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (MEE – DE - DRPE)
6. Ministère de l'Equipement et de l'Eau -La Direction Générale de l'Hydraulique- (MEE - DH)
7. Ministère de la Santé et de la Protection sociale. (MSPS)

Etablissements et Entreprises Publics (EEP) :

8. L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE).
9. L'Agence Marocaine de l'Énergie Durable (MASEN).
10. L'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF).
11. L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE).

Académiciens :

12. Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).
13. L'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P Benguérir).

Experts nationaux :

14. Le BET NOVEC
15. ASF CONSULTING GROUP
16. BET DELMSSE

Partenaires Néerlandais

17. Ambassade des Pays-Bas au Maroc
18. La Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale

Annexe 2 : BILAN DES ETUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT AU MAROC

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
- DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -
Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnementaux
et des Affaires Juridiques
Division de l'Evaluation Environnementale

المملكة المغربية
+خالق | ملوك
Royauté du Maroc



وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
- قطاع التنمية المستدامة -
+الملك | 83+ | +*E*Q+ | +X*E+ +O*W+
- 4XO | +X*E+ +O*W+
مديرية التقييم و المراقبة البيئيين والشؤون القانونية
قسم التقييم البيئي

Bilan des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) au Maroc

Mardi 11 Février 2025
Hôtel Tour Hassan-Rabat

Présenté par: Mme Asmae ELMAAAKOUL-
Ingénieur d'Etat-Division de l'Evaluation Environnementale

Historique

Entre 1995 et 2003: ÉIE réalisées d'une manière volontaire

Entre 2003 et 2008: Adoption de la loi n° 12-03 sur les EIE

2008: Promulgation des décrets d'application de la loi n° 12-03 relative aux ÉIE

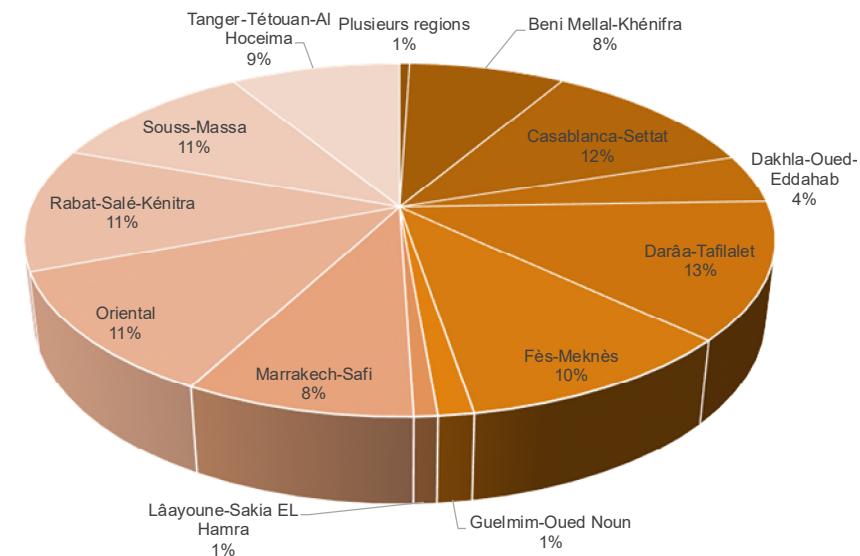
2019: Promulgation de la loi n°47-18 portant sur la réforme des Centres Régionaux d'Investissement au Maroc et la création des CRUIs

2020: Promulgation de la loi n° 49-17 relative à l'évaluation environnementale (En attente de la publication de ses décrets d'application)

Répartition des projets examinés par région

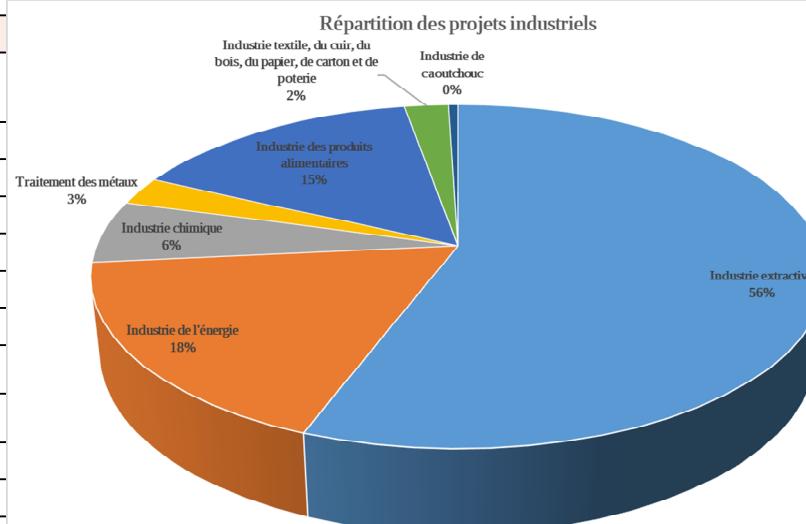
	2020	2021	2022	2023	Total
Plusieurs régions	9	5	3	5	22
Beni Mellal-Khénifra	70	70	81	127	348
Casablanca-Settat	96	128	131	144	499
Dakhla-Oued-Eddahab	32	31	67	63	193
Darâa-Tafilalet	104	139	102	197	542
Fès-Meknès	104	117	107	122	450
Guelmim-Oued Noun	12	15	16	13	56
Lâayoune-Sakia EL Hamra	2	0	0	35	37
Marrakech-Safi	82	97	80	102	361
Oriental	93	108	124	169	494
Rabat-Salé-Kénitra	116	120	129	125	490
Souss-Massa	38	84	150	194	466
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	56	68	110	145	379
Total	814	982	1100	1441	4337

Répartition des projets examinés par région



Répartition des projets examinés par secteurs d'activités

Catégorie de projets	2020	2021	2022	2023	Total
1. Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux classés en première catégorie	13	10	17	25	65
2. Projets d'infrastructures	155	151	167	216	689
3. Projets industriels	604	727	834	1047	3212
a. Industrie extractive	413	427	422	530	1792
b. Industrie de l'énergie	65	96	187	220	568
c. Industrie chimique	24	43	56	66	189
d. Traitement des métaux	6	19	25	35	85
e. Industrie des produits alimentaires	88	120	119	161	488
f. Industrie textile, du cuir, du bois, du papier, de carton et de poterie	4	18	20	32	74
g. Industrie de caoutchouc	4	4	5	3	16
4. Agriculture	2	1	3	4	10
5. Projets d'aquaculture et de pisciculture	6	10	9	8	33
6. Autres types de projets (non précisés par la loi 12-03)	103	60	70	141	374
Total	814	982	1100	1441	4337



Bilan national et régional des Etudes d'Impact sur l'environnement depuis 1995

